

Le Congrès péruvien a exhorté le Parlement européen (PE) de ne pas “interférer” dans la crise bilatérale entre le Maroc et l’Espagne pour ne pas “exacerber” la tension entre les deux parties qui devraient résoudre la crise dans “un cadre purement bilatéral et par les voies diplomatiques”.

Dans une motion adoptée, le 15 juin 2021, le Parlement péruvien souligne que la crise politique bilatérale entre Rabat et Madrid avait éclaté à la mi-avril dernier suite à l’accueil, «de manière secrète” par l’Espagne, du chef du groupe séparatiste du polsario, recherché par les autorités judiciaires espagnoles.

La motion, proposée par la députée Martha Gladys Chavez Cossio, déplore que certains membres du Parlement européen aient exploité la question de l’immigration comme prétexte pour tenter “d’européaniser” une crise bilatérale et “éluder les véritables causes” de la crise entre le Maroc et l’Espagne.

Dans le même contexte, l’institution législative péruvienne a salué “l’engagement” de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en Sa qualité de Leader africain sur la question de la migration, Son action personnelle en faveur de la lutte contre l’immigration clandestine, ainsi que la décision du Souverain de régler définitivement la question des mineurs marocains non accompagnés dans certains pays d’Europe.

Par ailleurs, le Congrès a salué le rôle majeur du Royaume dans la gestion des migrations afro-européennes et les mesures concrètes prises par le Maroc pour lutter contre les migrations illégales dans son espace régional et contre la traite des êtres humains, se félicitant du ferme engagement de Rabat à entretenir des relations de bon voisinage avec l’Union Européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée.

La motion note que la décision du Parlement européen concernant la crise bilatérale entre le Maroc et l’Espagne comporte des observations infondées au regard des politiques et des mécanismes mis en place par Rabat pour lutter contre l’immigration illégale, notant qu’elle ne reflète pas non plus la réalité du partenariat distingué entre l’UE et le Royaume, comme elle ne change rien au caractère politique et bilatéral de la crise entre les deux pays voisins.

Le Congrès péruvien rappelle, à cet égard, l’adoption par le Maroc en 2013 de la Stratégie nationale d’immigration et d’asile, qui a permis entre 2014 et 2020 de régulariser la situation de milliers de migrants, notamment ceux d’Afrique subsaharienne, faisant observer que le Maroc abrite, depuis 2020, l’Observatoire

Africain des Migrations, basé à Rabat, en reconnaissance du rôle fondamental du Maroc et de son expérience dans le domaine migratoire.

La résolution relève que la coopération du Maroc dans le domaine des migrations a permis d'avorter plus de 14.000 tentatives d'immigration clandestine, de démanteler 5.000 réseaux s'activant dans ce domaine, de secourir plus de 80.500 migrants en mer et d'empêcher d'innombrables tentatives d'intrusion. Le Maroc est un acteur responsable et est en droit d'exiger que la responsabilité de faire face au phénomène migratoire soit partagée dans le même esprit d'engagement et de confiance mutuelle avec ses voisins, conclut le Congrès péruvien.